



Traité sur le commerce des armes, fait à New York, le 2 avril 2013 - Ratification par Sao Tomé-et-Principe.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 28 juillet 2020, Sao Tomé-et-Principe a ratifié le traité désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 26 octobre 2020, conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du traité.

